



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juin 2013
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-sixième session
Vienne, 12-21 juin 2013

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

D. Espace et développement durable

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et développement durable", conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Égypte, Équateur, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Nigéria, Portugal, République de Corée, Suisse et Venezuela (République bolivarienne du). Des représentants d'autres États membres ont fait des déclarations sur ce point pendant le débat général.
3. Le Comité était saisi des documents suivants:
 - a) Document de synthèse soumis par le Japon contenant un projet de proposition de plan de travail pour un mécanisme de délibération coopérative concernant le thème de l'espace et du développement durable: rapprochement du Comité et du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/2013/CRP.8);
 - b) Document de séance intitulé "Rio+20 et au-delà" (A/AC.105/2013/CRP.7).
4. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
 - a) La proposition du Japon en matière d'espace et de développement durable, par le représentant du Japon;



b) Les apports bénéfiques des techniques spatiales au Burkina Faso: le cas de la planification urbaine, par le représentant du Burkina Faso;

c) Les informations spatiales à l'appui de la municipalisation intégrale du Burkina Faso dans le contexte du changement climatique, par le représentant du Burkina Faso.

5. Le Comité a accueilli favorablement le paragraphe 274 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé "L'avenir que nous voulons", par lequel la Conférence a reconnu l'importance des données issues de la technologie spatiale, de la surveillance *in situ* et d'informations géospatiales fiables pour les politiques, les programmes et les projets de développement durable.

6. Le Comité a noté la valeur de la technologie, des applications et des données et informations spatiales pour le développement durable, notamment dans les domaines de la gestion des sols et de l'eau, des écosystèmes marins et côtiers, des soins de santé, du changement climatique, de la réduction des risques de catastrophes et des interventions d'urgence, de la navigation, de la surveillance sismique, de la gestion des ressources naturelles, de la biodiversité, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

7. Le Comité est convenu d'inscrire l'examen des écosystèmes marins et côtiers comme thème spécial de discussion au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Le Comité a noté avec satisfaction qu'une manifestation parallèle à la Conférence, intitulée "L'espace pour le développement durable", avait été organisée par le Bureau des affaires spatiales avec le soutien des Gouvernements autrichien et brésilien le 19 juin 2012 pour examiner la contribution de l'information et des techniques spatiales à la mise en œuvre des décisions et des activités de la Conférence.

9. Le Comité a accueilli avec satisfaction le document de séance sur Rio+20 et au-delà (A/AC.105/2013/CRP.7), qui donnait un aperçu du processus pour donner suite aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au niveau intergouvernemental et exposait les mécanismes pour l'examen du Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.

10. Le Comité a encouragé les États membres à entretenir des contacts au niveau national avec les autorités et départements chargés des mécanismes intergouvernementaux se rapportant à la Conférence et au Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015 afin de promouvoir l'inclusion, dans ces mécanismes, de la pertinence des sciences et techniques et de l'utilisation de données géospatiales de source spatiale.

11. Le Comité a indiqué qu'il fallait que les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement durable soient évalués et accompagnés d'objectifs et d'indicateurs, tout en tenant compte des contextes, des capacités et des niveaux de développement différents des pays et a encouragé le Bureau des affaires spatiales à coopérer avec les commissions économiques régionales des Nations Unies pour promouvoir l'utilisation, aux fins du développement durable, d'informations globales, intégrées et reposant sur des bases scientifiques.

12. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de participer activement à l'équipe spéciale du système des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 et à d'autres mécanismes interinstitutions pour les processus liés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015, dans les limites de ses capacités, pour promouvoir l'inclusion de références et d'éléments concernant l'espace dans la documentation produite par le Secrétariat de l'ONU dans ce contexte.

13. Le Comité a pris note du document de synthèse soumis par le Japon (A/AC.105/2013/CRP.8) contenant un projet de proposition de plan de travail pour un mécanisme de délibération coopérative pour l'espace et le développement durable auquel participeraient le Comité et le Sous-Comité scientifique et technique et a en outre noté que le Japon présenterait au Sous-Comité une version révisée de ce projet de proposition de plan de travail pour qu'il l'examine à sa cinquante et unième session en 2014.

14. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le document de synthèse soumis par le Japon pourrait servir de base pour favoriser une interaction plus étroite entre le Comité et le Sous-Comité pour l'examen du point de l'ordre du jour du Sous-Comité "Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015" et du point de l'ordre du jour du Comité "Espace et développement durable".

15. Le Comité a prié le Secrétariat de créer une page Web consacrée au thème "Espace et développement durable", qui contiendrait des documents sur l'utilisation des techniques spatiales au service du développement durable.

16. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales d'envisager d'organiser un atelier sur les techniques spatiales au service du développement durable des régions montagneuses des pays andins, qui se tiendrait à Quito en 2014.

17. L'avis a été exprimé que le Comité devrait utiliser pleinement les outils existants, notamment ceux qui ont été mis au point dans le cadre du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), et éviter de créer des mécanismes redondants.

18. Le Comité a pris note des informations fournies par les États concernant les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour mieux faire connaître et comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales qui visent à répondre aux besoins de développement.

19. Le Comité a noté que la Station spatiale internationale continuait de jouer un rôle en matière d'éducation et de communication avec les établissements d'enseignement du monde entier.

20. Le Comité a pris note avec satisfaction du grand nombre d'activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales au service du développement durable. Il a également noté avec satisfaction le rôle que jouaient les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans le domaine de l'enseignement des matières touchant à l'espace.

21. Le Comité a pris note de plusieurs conférences, concours, expositions, colloques et séminaires consacrés à l'espace et créant des liens entre enseignants et étudiants du monde entier, auxquels ils offraient des occasions de formation.

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

22. Le Comité a examiné le point intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle", conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale.

23. Les représentants des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Japon et du Mexique ont fait des déclarations au titre de ce point.

24. Le Comité a entendu les présentations sur les thèmes suivants au titre de ce point:

a) Le transfert de technologies et l'établissement d'entreprises dans le domaine spatial en Italie, par le représentant de l'Italie;

b) Les activités spatiales de l'Arabie saoudite, par le représentant de l'Arabie saoudite;

c) Le réseau pour le développement des sciences et de la technologie spatiales du Conseil national des sciences et de la technologie (CONACYT), par le représentant du Mexique.

25. Le Comité a pris note des informations communiquées par les États concernant les pratiques nationales en matière de retombées bénéfiques des techniques spatiales ayant entraîné des stratégies de gestion du développement économique régional, ainsi que des innovations utiles dans divers domaines scientifiques et pratiques de la société civile, comme la médecine, la biologie, la chimie, l'astronomie, l'agriculture, la géologie, la cartographie, l'aviation, les transports terrestres et maritimes, l'aménagement du territoire aux fins du développement urbain et rural, la robotique, la lutte contre l'incendie, le développement de matériel informatique et de logiciel de traitement des données, l'extraction minière, la protection de la nature et la production et le transport d'énergie.

26. Le Comité est convenu que les applications de la technologie spatiale constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans le secteur industriel et dans celui des services et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et économiques bénéfiques, favoriser le développement de l'infrastructure nationale de télécommunications et contribuer à d'autres projets visant à atteindre le développement durable.

27. Le Comité est convenu qu'il fallait promouvoir les applications de la technologie spatiale parce qu'elles favorisaient les technologies novatrices et, partant, faisaient progresser les économies et contribuaient à l'amélioration de la qualité de vie.

28. Le Comité a noté que les gouvernements avaient réussi à faire participer le secteur privé et le monde universitaire à divers projets de promotion des applications de la technologie spatiale.

29. Le Comité a noté que la publication *Spinoff 2012* de la NASA était accessible en ligne (<http://spinoff.nasa.gov>).

F. L'espace et l'eau

30. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau", conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale.

31. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Algérie, Brésil, Égypte, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie et Suisse. Une déclaration a également été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

32. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités liées à l'eau menées à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

33. Le Comité a noté que les questions relatives à l'eau devenaient l'un des problèmes environnementaux les plus critiques que connaisse l'humanité, comportant souvent des incidences politiques, et que la conservation et l'utilisation appropriée des ressources en eau revêtaient une importance capitale pour assurer la vie sur la Terre. À cet égard, les données spatiales pouvaient aider les responsables à prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources en eau.

34. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/154, avait déclaré 2013 l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, ce qui témoignait de la sensibilisation croissante aux problèmes liés à l'eau et des inquiétudes qu'ils suscitaient.

35. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de plates-formes spatiales étaient destinées à l'étude de questions relatives à l'eau et qu'il était couramment fait appel aux données spatiales à des fins de gestion de l'eau. Le Comité a noté en outre que les techniques spatiales et leurs applications, associées à d'autres techniques, contribuaient grandement à résoudre la plupart des problèmes liés à l'eau, notamment à comprendre et surveiller les cycles de l'eau à l'échelle mondiale et les phénomènes météorologiques inhabituels, à cartographier les cours d'eau, à suivre les inondations, les sécheresses et les séismes et en atténuer les effets, ainsi qu'à faire plus rapidement des prévisions plus exactes.

36. Le Comité a noté avec satisfaction que l'atelier ONU/Pakistan sur l'utilisation intégrée des techniques spatiales pour la sécurité alimentaire et hydrique s'était tenu avec succès à Islamabad du 11 au 15 mars 2013, et qu'il avait été l'occasion, pour les scientifiques, chercheurs et experts du monde entier de partager leurs expériences sur les questions liées à l'agriculture et à l'eau dans différentes régions du monde.

37. Le Comité a également noté avec satisfaction que l'atelier sur la télédétection dans le contexte des inondations s'était tenu avec succès à Santo Domingo du 13 au 17 mai 2013. Le programme était organisé par UN-SPIDER en coopération avec la Commission nationale des urgences de la République dominicaine et avait été l'occasion, pour les experts de la région, de renforcer les capacités en matière de prévention et de réduction des catastrophes et d'interventions efficaces.

38. Le Comité a noté que l'Initiative sur le cycle de l'eau en Asie tendait à mettre au point un système d'information des systèmes visant à promouvoir la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources hydriques par l'intégration et le partage de données comme base pour la prise de décisions pertinentes sur les politiques nationales de gestion de l'eau dans 20 pays asiatiques, et que les expériences acquises dans le cadre de cette initiative seraient utiles pour mettre en œuvre l'Initiative de coordination du cycle de l'eau en Afrique.

39. Le Comité a pris note des activités du réseau régional Antares pour la gestion de l'eau, créé pour étudier les modifications à long terme des écosystèmes côtiers en Amérique latine, et qui établit une distinction entre les modifications causées par la variabilité naturelle et celles causées par des perturbations extérieures (effets anthropogéniques).

40. Le Comité a noté avec satisfaction que la troisième Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau, organisée conjointement par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Gouvernement marocain, le Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau et le Réseau interislamique de science et de technologie spatiales (ISNET), devrait se tenir à Rabat en 2014.

H. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

41. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies" conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale.

42. Les représentants de la Fédération de Russie et du Japon ont fait des déclarations sur ce point. L'observateur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a aussi fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

43. La Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration pour informer le Comité des résultats de la trente-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, accueillie par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes à Genève du 12 au 14 mars 2013. Le Comité était saisi du rapport de la Réunion sur cette session (A/AC.105/1043).

44. Le Comité a noté avec satisfaction le rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales concernant l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour le développement agricole et la sécurité alimentaire (A/AC.105/1042). Il a rappelé que parmi les rapports précédents de la réunion interorganisations figurait la note du Secrétariat, établie en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et en consultation avec les participants à la Réunion interorganisations, intitulée "Apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique: contribution du système des Nations Unies" (A/AC.105/941) et le rapport spécial de la Réunion interorganisations sur l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique (A/AC.105/991).

45. Le Comité s'est félicité que la Réunion interorganisations ait convenu que le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des

Nations Unies concernant l'espace pour la période 2014-2015, qui serait établi en 2014, devrait traiter du programme de développement au-delà de 2015, en prêtant attention à la question de la résilience et en faisant fond sur les précédents rapports du Secrétaire général.

46. Le Comité est convenu que l'utilisation de l'abréviation "ONU-Espace" permettrait d'accroître la visibilité de la réunion interorganisations et de renforcer le rôle du mécanisme interorganisations.

47. Le Comité a noté avec satisfaction que la 10^e séance informelle ouverte de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales a été organisée par le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes le 12 mars 2013 à Genève sur le thème "L'espace et la réduction des risques de catastrophe: planification d'établissements humains résilients", (A/AC.105/2013/CRP.9). Le Comité a noté l'actualité de la séance informelle ouverte compte tenu de l'importance globale du concept de résilience et a encouragé les États membres à continuer d'y participer activement.

48. Le Comité a pris note des efforts de coopération entre les États membres et les organismes des Nations Unies visant à promouvoir l'utilisation des techniques spatiales pour résoudre les problèmes mondiaux auxquels l'humanité fait face. À cet égard, il a pris note du Plan d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable, 2012-2017, adopté par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-neuvième session.

49. Le Comité a noté que la trente-quatrième session de la Réunion interorganisations se tiendrait en mars 2014, en même temps qu'une réunion du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, compte tenu des synergies entre les deux mécanismes de coordination interinstitutions. Il a noté que le Bureau des affaires spatiales, agissant en sa qualité de secrétariat de la Réunion interorganisations, déterminerait, en consultation avec les coprésidents du Groupe de travail, qui accueilleraient la trente-quatrième session de la Réunion.

50. L'avis a été exprimé que le Comité devrait coopérer avec l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation de l'aviation civile internationale afin d'harmoniser les procédures et les formats pour communiquer l'information sur la météorologie spatiale aux transporteurs aériens et aux passagers.